

OBJET / GAIA

**SDEPA :
remplacement
des ballons
fluorescents au
quartier
Haurtzain.**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
22 septembre 2021

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 21
hor zirenak:

Nombre de votants / 28
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Marie Aristizabal, adjointe, M. Peio Etcheleku, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Marie Aristizabal à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Bernadette Remeau à Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze, Mme Nathalie Aïçaguerre à Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Amaia Beyrie à M. Philippe Bacardatz, M. Michel Duthilleul à Mme Lilian Hirigoyen.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Magis, adjoint à l'urbanisme, informe le Conseil municipal de la demande de Monsieur le Maire au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de remplacement des ballons fluorescents au quartier Haurtzain.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise COREBA d'Hasparren.

Monsieur Magis précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Remplacement ballons fluorescents (SDEPA) 2018 » et propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur Magis et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| Lumières sur console (montant TTC)..... | 5 089,51 € |
| Lumières sur candélabres (montant TTC)..... | 23 871,22 € |
| Surcoût Covid (montant TTC)..... | 232,07 € |
| Assistance MOA, MOE, imprévus..... | 2 919,28 € |
| Frais de gestion du SDEPA..... | 1 216,37 € |
| TOTAL | 33 328,45 € |

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| Participation Syndicat..... | 8 000,00 € |
| F.C.T.V.A..... | 5 267,67 € |
| Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres..... | 18 844,41 € |
| Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)..... | 1 216,37 € |
| TOTAL | 33 328,45 € |

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza